

MAIRIE DE SILLANS LA CASCADE

Conseil Municipal du 26 Avril 2014

Procès verbal de la séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 26 avril 2014 dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.
Les membres ont été convoqués le 22 avril 2014.

Membres en exercice : 15 – Membres présents : 12 - Membre(s) représenté(s) : 3

Présent(s) : CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, LANZA Yannick, LOISY Nathalie, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, STELLER Catherine, HERMET Daniel

Représenté(e)(s) : LECLERCQ Sandrine donne procuration à MOREAU Michelle, GASPARD Raphaël donne procuration à CARRIERE Christophe, GROUAZEL Anna donne procuration à SANNER Hervé

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Madame Aurélie BROCHIER, 4ème Adjoint, a été désigné(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2014-24 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Approbation PV de séance du 24 février 2014

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Administrative

MR

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver le procès verbal de la dernière séance.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal sont informés que le procès verbal de la séance du 24 février 2014, comportant les délibérations N° 2014-18 et 2014-19 n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2014 comportant les délibérations N° 2014-18 et 2014-19, tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,

Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-25 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Approbation PV de séance du 6 avril 2014

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Administrative

MR

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver le procès verbal de la dernière séance.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal sont informés que le procès verbal de la séance du 6 avril 2014, portant sur les délibérations N° 2014-20 à 2014-23, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du 6 avril 2014, portant sur les délibérations N° 2014-20 à 2014-23, du conseil municipal, tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-26 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Générale

AC

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans le Code Général des Collectivités Territoriale

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE DESIGNER les représentant titulaires et suppléants de la commune dans les organismes extérieurs conformément aux articles L.2121-33 et L.5211-8 du CGCT ci-dessous :

SYNDICAT POUR L'UTILISATION DES EAUX DU VERDON de REGUSSE

2 Titulaires – 2 Suppléants

Délégué(s)	1	Christophe CARRIERE
	2	Eric RENOULT
Suppléant(s)	1	Hervé SANNER
	2	Michelle MOREAU

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU VAR (Symielec Var)

1 Titulaire – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Christophe CARRIERE
Suppléant(s)	1	Eric RENOULT

CARPOS de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

1 Titulaire – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Marie Gabrielle LOZZA
Suppléant(s)	1	Nathalie LOISY

SYNDICAT MIXTE pour la Gestion du Parc Naturel Régional du VERDON

1 Titulaire – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Eric RENOULT
Suppléant(s)	1	Anna GROUAZEL

Comité de Gestion pour la sauvegarde du Site Majeur de Nature

Le Maire - 2 Délégués titulaires

Le Maire		Christophe CARRIERE
Délégué(s)	1	Eric RENOULT
	2	Anna GROUAZEL

Association des Communes Forestières

1 Délégué – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Catherine STELLER
Suppléant(s)	1	Anna GROUAZEL

Correspondant Défense

1 Délégué

Délégué(s)	1	Yannick LANZA
------------	---	---------------

Mission Locale Dracénie Verdon Bagnols Pays de Fayence

2 Délégués

Délégué(s)	1	Nathalie LOISY
	2	Marie Gabrielle LOZZA

APSAD2 (Aides aux Personnes et Services à Domicile)

2 Délégués

Délégué(s)	1	Nathalie LOISY
	2	Marie Gabrielle LOZZA

CAD (Communauté d'Agglomération Dracénoise)

2 Délégués

Délégué(s)	1	Christophe CARRIERE
Suppléant(s)	2	Eric RENOULT

PAPI (Programme d'Action & Prévention contre les Inondations)

1 Délégué

Délégué(s)	1	Daniel HERMET
------------	---	---------------

Syndicat Mixte de l'Argens

1 Délégué – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Christophe CARRIERE
Suppléant(s)	1	Eric RENOULT

SPL ID 83 (Société Publique Locale "Ingénierie Départementale 83")

1 Délégué – 1 suppléant

Délégué(s)	1	Eric RENOULT
Suppléant(s)	1	Hervé SANNER

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-27 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Constitution des Commissions

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Générale

AC

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans le Code Général des Collectivités Territoriale

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE DESIGNER conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, les membres constituant des commissions municipales ci-dessous :

Commission d'Appel d'Offres et jury de concours (CAO) Art. 22 CMP

1 Président – 3 titulaires – 3 suppléants

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Titulaires	1	Eric RENOULT
	2	Michelle MOREAU
	3	Loïc MURAT
Suppléants	1	Raphaël GASPARD
	2	Nathalie LOISY
	3	Jean Pierre RENARD

Commission Délégation de Service Public (DSP) - Art. L.1411-5 du CGCT

1 Président – 3 titulaires – 3 suppléants

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Titulaires	1	Eric RENOULT
	2	Michelle MOREAU
	3	Loïc MURAT
Suppléants	1	Raphaël GASPARD
	2	Nathalie LOISY
	3	Jean Pierre RENARD

Commission des Impôts Directs Art. 1650 paragraphe 3 du CGI

1 Président – 12 titulaires – 12 suppléants

Sortant(s)

Nouveau(x)

Président		Christian GRIMALDI	Christophe CARRIERE
Titulaires	1	Jacqueline FORMENTI	Michel DUPORT
	2	René RAMACCI	Michel APOSTOLO
	3	Berthe CINO	René DURANT
	4	Gérard LEROY	Simone AUDE
	5	Jean-Pierre BALDUZZI	Jean VAQUETTE
	6	Daniel JARDET	Daniel HERMET
	7	Claude MACIELLO	Jean Pierre RENARD
	8	Bruno PEYRAT	Gaston GARCIN
	9	Jacques LABE	Jean-Pierre BROCHIER
	10	Jacqueline VAN BRUAENE	Patrick MERMILLIOD

	11	Gaston GARCIN	Philippe BOULET
	12	Jean-Pierre BROCHIER	Alain PERISSE
Suppléants	1	Jacqueline REIS	Jacqueline REIS
	2	Danielle DUBOIS	Danielle DUBOIS
	3	Olivier BERTONCINI	André MULATHIERRY
	4	Jean-Pierre RENARD	Michelle MARINIELLO
	5	Evelyne PORTER	Evelyne PORTER
	6	Pierre IPPOLITO	Pierre IPPOLITO
	7	Michelle MOREAU	Victor OVINI
	8	Patrick MERMILLIOD	Jean-Michel PAVAN
	9	Jean-Louis DALLARI	Jean-Louis DALLARI
	10	Stephen KAY	Stephen KAY
	11	Marcel THOMASSIN	Bernard FASSY
	12	Marie-Dominique BOULET	Michelle BONNET

CCAS

1 Président – 4 Membres du Conseil – 4 Administrés

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Aurélié BROCHIER
	2	Nathalie LOISY
	3	Marie Gabrielle LOZZA
	4	Sandrine LECLERCQ

Commission des Finances

1 Président – X membres

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Jean Pierre RENARD
	2	Eric RENOULT
	3	Raphaël GASPARD
	4	Loïc MURAT
	5	Daniel HERMET

Commission des Travaux et Projets

1 Président – X membres

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Jean Pierre RENARD
	2	Eric RENOULT
	3	Raphaël GASPARD
	4	Hervé SANNER

	5	Catherine STELLER
	6	Yannick LANZA

Commission d'Urbanisme

1 Président – X membres

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Eric RENOULT
	2	Catherine STELLER
	3	Hervé SANNER
	4	Raphaël GASPARD
	5	Daniel HERMET
	6	Anna GROUAZEL

Commission Piscine

1 Président – X membres

Nouveau(x)

Président		
Membre(s)	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Commission des Ecoles

1 Président – X membres

Nouveau(x)

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Aurélie BROCHIER
	2	Sandrine LECLERCQ
	3	Loïc MURAT

Commission Culture/Tourisme

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Michelle MOREAU
	2	Yannick LANZA
	3	Raphaël GASPARD
	4	Hervé SANNER
	5	Sandrine LECLERCQ

Communication

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Aurélie BROCHIER
	2	Yannick LANZA
	3	Michelle MOREAU
	4	Raphaël GASPARD
	5	Nathalie LOISY
	6	Jean Pierre RENARD
	7	Hervé SANNER

Commission Jeunesse

Président		Christophe CARRIERE
Membre(s)	1	Loïc MURAT
	2	Marie Gabrielle LOZZA
	3	Sandrine LECLERCQ
	4	Nathalie LOISY

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-28 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Détermination de l'indemnité du Maire et des Adjointes

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Générale

AC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriale fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjointes ;

Considérant que la commune compte 680 habitants en population municipale selon le recensement de l'INSEE applicable au 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptible d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ATTRIBUER, à compter du 1^{er} avril 2014 et pour la durée du mandat, au Maire et aux Adjoints les indemnités de fonction dont le montant correspond aux taux suivants :
 - Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- DIT QUE les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement ;
- DIT QUE les crédits seront prévus au budget primitif Communal de chaque exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-29 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Indemnité représentative de logement

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Administration générale

MR

Comme chaque année, le Préfet doit fixer le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Le montant de L'IRL de base proposé pour 2013 est fixée à 3 446.85 €, soit une augmentation de 0.68 % par rapport à 2012.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **D'APPROUVER** le montant de l'IRL pour l'année 2013 à 3 446.85 €

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-30 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Administration générale

MR

Comme chaque année, le Préfet doit fixer le montant de l'Indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Il propose pour l'année 2014 le maintien des montants fixés pour 2013 soit 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune et 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **D'APPROUVER** le montant de l'indemnité 2014 pour le gardiennage des églises communales à 474.22 € pour un gardien résidant et 119.55 € pour un gardien non résidant

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,

Vote CONTRE 0 :

ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-31 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

Fixation du taux d'imposition des contributions directes 2014

Rapporteur : Monsieur RENARD Jean-Pierre

Service : Service Financier

AC

La présente délibération a pour principal objectif de déterminer le produit des taxes communales en fixant le taux de variation.

Conformément aux lois de décentralisation, les communes fixent directement leurs taux d'imposition.

Vu les renseignements fournis par les services fiscaux,
 Vu la Commission des finances
 Considérant le besoin en ressources du budget communal
 Considérant la volonté municipale de ne pas augmenter la pression fiscale

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE FIXER le coefficient de variation des taux en 2014 comme suit :

Produit attendu 381 932 = 1,000000
 Produit à taux constant 381 932

Les taux et produits d'imposition 2014 sont :

	Base 2014	Ancien Taux	Variation sans lien	Nouveau x taux	Produits correspondants
Taxe Habitation	1 227 000	17.45	1.000000	17.45	214 112
Taxe Foncier Bâti	827 800	18.25	1.000000	18.25	151 074
Taxe Foncier Non Bâti	20 600	81.29	1.000000	81.29	16 746
	0		1.000000	25.09	0

Produit attendu	381 932
FNGIR	-85 682
Revenu prévisionnel	296 250

**Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,
 décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
 Vote CONTRE 0 :
 ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Délibération n° 2014-32 du 26 Avril 2014

Objet de la délibération :

**Délégrant à Monsieur le Maire certaines attributions du conseil
 Municipal**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe
Service : Direction Générale
 AC

La présente délibération a pour principal objectif de déléguer à Monsieur le Maire une partie des pouvoirs du Conseil Municipal en vu de faciliter la gestion de la commune au quotidien.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23;

CONSIDÉRANT que les attributions du maire doivent être précisées;

CONSIDÉRANT que le maire peut :

1. – arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés;
2. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
4. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes;
5. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
7. fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
8. fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme;
9. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, et ce, de manière générale **dans la limite de 200.000,00 euros pour une parcelle ou ensemble de parcelles acquissent en totalité et en pleine propriété.**
10. intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, **en 1^{er} degré, 2^{ème} degré ou dernier ressort et ce devant les juridictions administratives, judiciaires pénales et civiles, dans la limite des affaires dont la charge d'appel est inférieure ou égale à 100.000,00 €.**
11. réaliser les lignes de trésorerie **dans la limite d'un montant ne pouvant excéder 3 mois de recettes réelles de fonctionnement.**

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE DELEGUER à Monsieur le Maire les pouvoirs du conseil Municipal dans les conditions et limites fixées ci-dessus
- D'ACCORDER aux adjoints l'exercice de la suppléance, dans la limite des domaines de compétences accordée par Monsieur le Maire.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité**

par 15 voix POUR,
Vote CONTRE 0 :
ABSTENTION 0 :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Mme BROCHIER,
4ème Adjoint

Le Président
Monsieur Christophe CARRIERE
Maire